AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition Grandes Cultures

REGION CENTRE

Bulletin n° 8 du 27/03/97

Imprimerie de la Station "CENTRE" - Le Directeur-Gérant : M. HANRION - CPPAP N° 530 AD - ISSN 0757-4029 -

COLZA

Stade : Il reste variable et a peu évolué du fait des conditions atmosphériques plus fraîches et sans eau de ces derniers temps : D1 (boutons accolés encore cachés) à F1 (premières fleurs ouvertes).

Méligèthes

Le nombre de captures en cuvette jaune s'amenuise progressivement mais on peut encore en trouver sur les boutons.

■***Le seuil d'intervention est de 2 à 3 méligèthes par plante au stade E (stade le plus fréquemment rencontré actuellement). Ils restent nuisibles tant que les premières fleurs ne sont pas apparues dans la parcelle. A la floraison, il sera trop tard pour intervenir.***

POIS

Stade : Levée à 2 feuilles, voire plus mais la grande majorité est au stade crosse. L'absence d'eau se fait sentir sur les levées.

Ravageurs

La présence de thrips et de sitones se généralise mais les infestations restent variables d'une parcelle à l'autre (voir tableau ci-contre). De plus, le temps plus frais de ces derniers temps ne favorise pas l'activité des insectes.

■***Surveillez vos parcelles. Rappel des seuils d'intervention :***

- Pour les thrips : intervenez si vous observez en moyenne plus d'un thrips par plante au stade crosse.

- Pour les sitones : n'intervenez que si toutes les premières feuilles présentent des encoches (voir fiche couleur jointe). Les sitones sont à surveiller jusqu'au stade " 10 cm " du pois.

Consultez le dépliant jaune " Protéagineux " pour le choix des produits.

ORGE D'HIVER

Stade : Epi 1 cm à 2 noeuds.

Maladies

L'**helminthosporiose** est la maladie dominante actuellement. Viennent ensuite la **rhynchosporiose** et l'**oïdium**.

■***Notre préconisation de la semaine dernière ne change pas : une intervention polyvalente est à prévoir à partir du stade 1 noeud, voire plus tôt en situation plus fortement touchée. Le dépliant vert " Fongicides céréales " vous sera utile pour le choix de vos produits.***

Observations Thrips et Sitones
(sur 10 plantes)

Lieu	Stade du pois	Nombre moyen de Thrips/plante	Sitones (encoches)
Loiret			
Villereau	Crosse	0,4	
Neuville aux Bois	2 feuilles	0	Présence
Bazoches les Gall.	2 feuilles	0	Présence
Chuelles	Crosse à 4-5 f	Présence	Présence
Villiers	1 feuille	0,1	Absence
Eure et Loire			
Allaines 1	2 feuilles	0	Absence
Allaines 2	Crosse	1,4	
Viabon	Crosse	0,2	
Voves	Crosse	2,1	
Fains la Folie	Crosse	0,1	
Cormainville	Crosse	0	
Lutz en Dunois	Crosse	0	
Brou	2-3 feuilles	0	Présence
St Cloud	Crosse	0	
Indre			
Bouges le Château	Crosse	0,05*	
Vatan	Crosse	0,6*	
Bretagne	Crosse à 1 f	0	Présence
Loir et Cher			
Membrolles	Crosse	0	
Verdes	Crosse	0,2	
Ouzouer le Doyen	Crosse	0	
Viévy le Rayé	Crosse	0	
Oucques	Crosse	0,1	
Villeneuve-Frouville	Crosse	0	
Villexanton	2 feuilles	0	Présence
Concriers	Crosse	0	
Séris	2 feuilles	0	Présence

* : sur 20 plantes.

BLE

Stade : Il varie en moyenne de " épi 0,5 cm " à 1 noeud.

Maladies

Le feuillage reste toujours globalement sain.

COLZA : Captures de méligèthes en baisse.

POIS : Présence de thrips et de sitones. A surveiller.

ORGE D'HIVER : Helminthosporiose très fréquente. Intervention à prévoir dès 1 noeud, voire avant.

BLE : Piétin-verse : Surveillez vos parcelles.

direction régionale de l'agriculture et de la forêt

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX CENTRE
93, rue de Curambourg - BP 210 - 45403 FLEURY LES AUBRAIS Cédex
Tél. 38.22.11.11 - Fax 38.84.19.79

ABONNEMENT ANNUEL : 300 F

SPV



Fiche couleur **"Principaux ravageurs du pois"** à conserver.

La **septoriose**, fréquemment présente sur les vieilles feuilles, n'évolue pas par manque d'eau. Par contre, ce temps sec n'est pas défavorable à l'**oïdium** qui commence à être observé localement, notamment en Indre et Loire et dans le sud de la région. La **rouille brune** nous a été signalée à Châteauroux (36) sur Sidéral. En ce qui concerne les maladies du pied, les niveaux d'attaque du **piétin-verse** restent très hétérogènes : 0 % à plus de 50 % de pieds touchés dans certains cas très propices (semis précoces, terres limoneuses...). Le **rhizoctone** est plus présent en général. Attention à la difficulté de reconnaissance entre piétin-verse et rhizoctone (voir schémas ci-dessus).

Piétin-verse	Rhizoctone
- Taches ocellées régulières. - Présence de stroma au centre de la tache.	- Taches à contour irrégulier. - Symptômes en brûlure de cigarette (dilacération de la gaine).

Informations Clean

Aucun changement depuis la semaine dernière d'après le modèle **TOP** (piétin-verse) ; les conditions météo n'ont pas engendré de nouvelles contaminations. Le modèle **PRESEPT** (septoriose) n'indique aucune risque majeur sur l'ensemble de la région.

■ ***Visitez vos parcelles. Une intervention piétin-verse n'est pas justifiée en-dessous de 6 pieds sur 40 touchés. Dans les situations concernées, il faudra intervenir :***

- au plus tard à 1 noeud pour les produits à base de prochloraz et de triazoles,

- à 1-2 noeuds pour le cyprodinil.

Rectificatif du tableau " Insectes colza " du bulletin n° 5 du 6 mars 1997

L'alphaméthrine est commercialisée selon deux concentrations :
- FASTAC à 50 g de m.a./l
- ASTOR et VORAX à 100 g de m.a./l

(m.a. = matière active)

Le tableau se présente comme suit :

	Charançon de la tige	Méligèthe	Charançon des siliques
FASTAC	0,15	0,15	0,2
ASTOR, VORAX	0,075	0,075	0,1

FASTAC 10 peut être rayé du tableau.

REGLEMENTATION

Note d'information relative aux mesures de retrait d'autorisation de vente de produits antiparasitaires annoncées par communiqué de presse du 29 janvier 1997 et publiées au Journal Officiel du 15/02/1997.

Atrazine et simazine

Usages agricoles : la réduction de dose à 1000 g/ha effectivement traité et par an de substance active (atrazine ou simazine) pour tous les usages autorisés, est d'application immédiate (en vigueur depuis le 15 février 1997).

Lindane

- La limitation de dose à 1200 g/ha effectivement traité et par an de substance active est d'application immédiate (en vigueur depuis le 15 février 1997).
- Le retrait d'autorisation de mise sur le marché pour tous les usages sera en application à compter du 31 mars 1998 avec interdiction d'emploi à compter du 1er juillet 1998.

Mise en conformité des emballages

L'étiquetage des préparations à base d'atrazine, simazine ou lindane mises sur marché devra être rendu conforme aux présentes mesures avant le 30 avril 1997. Les modalités de cette mise en conformité des emballages sont de la responsabilité des détenteurs des autorisations de mise en marché.

Autres substances

Des mesures concernant les substances suivantes doivent faire l'objet de décisions notifiées avant le 1er juillet 1997 : diuron, DNOC, aldicarbe, alachlore, diquat, paraquat, produits destinés aux amateurs.

Le point sur ces différentes mesures sera fait régulièrement dans les bulletins d'Avertissements Agricoles des Services de la Protection des Végétaux.

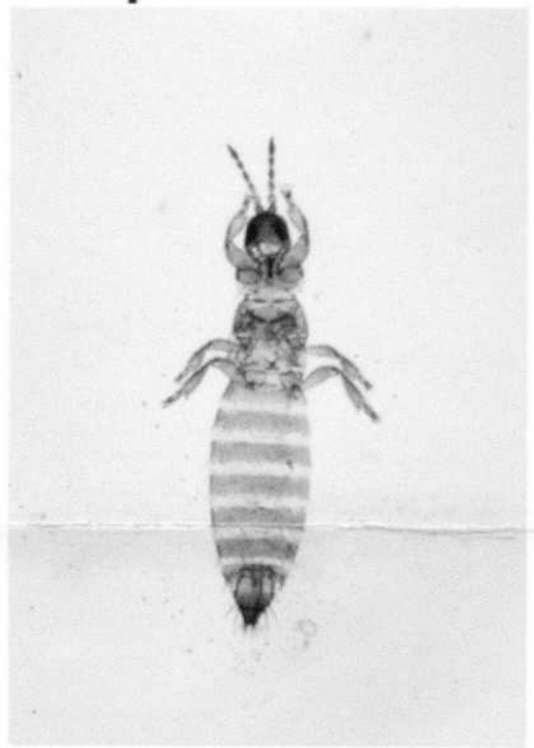
FICHE PHYTOSANITAIRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Principaux ravageurs du pois protéagineux

Thrips



Taille : 1 à 2 mm. Dégâts par piqures au cours de la levée

Sitone

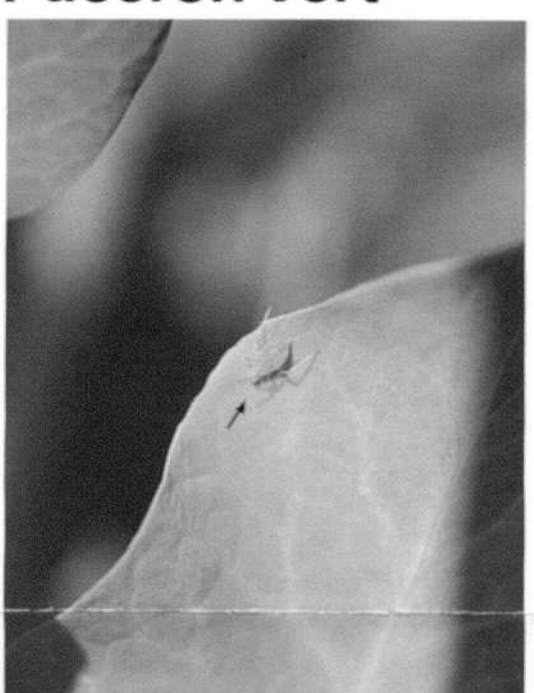


Adultes sur feuilles (4 à 5 mm)

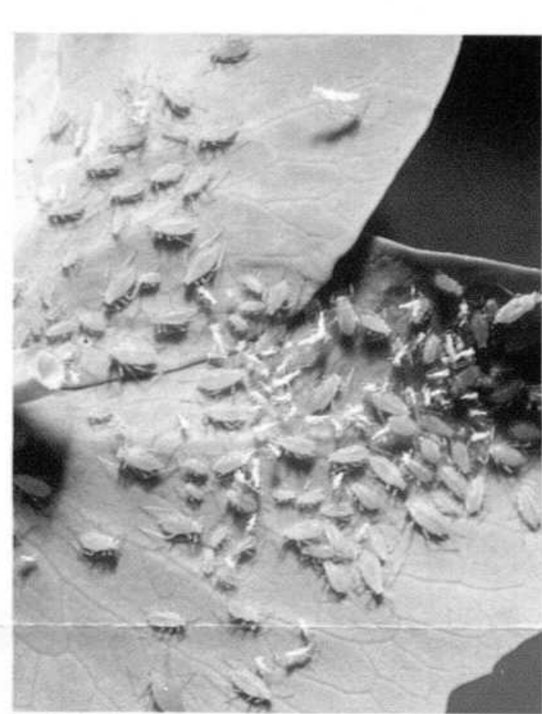


Morsures caractéristiques d'adultes en bordure de folioles

Puceron vert

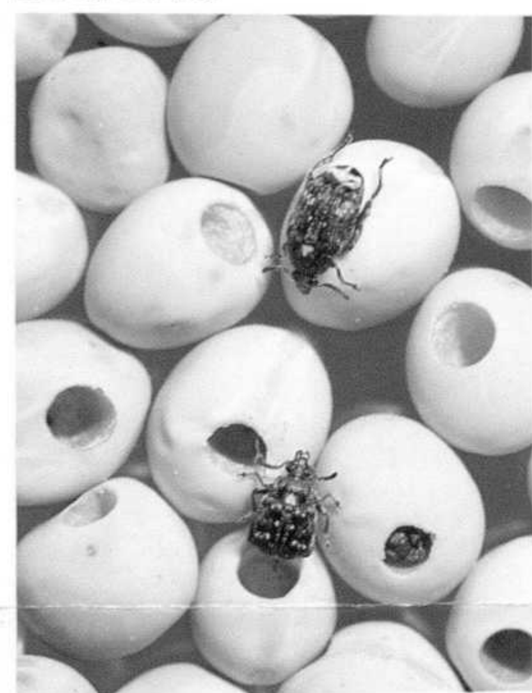


Puceron adulte



Pullulation de pucerons verts sur feuille
Cliché R. Coutin

Bruche

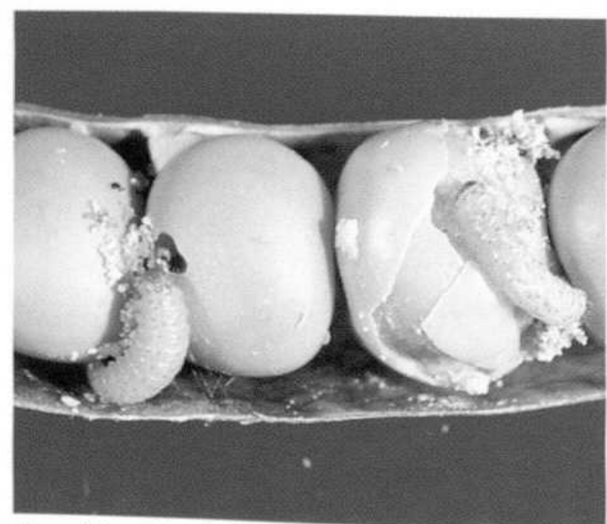


Adultes et dégâts

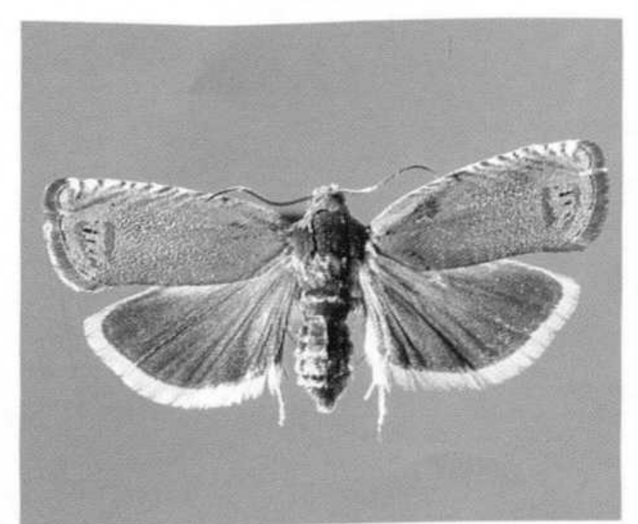
Tordeuse



Dégâts sur gousses : perforation de la paroi



Chenilles (2 à 5 mm). Dégâts sur grains



Papillon mâle (envergure 15 mm)

Images centre impression

P60